

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2.3

PLAN DES PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES
ENVIRONNEMENTALES

COUBRON

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre
2024



Protection et mise en valeur des ressources naturelles

- Secteur autorisant l'exploitation du gypse
- Secteur autorisant l'exploitation souterraine du gypse sous réserve de l'usage des seules méthodes d'extraction en sous-sol dites de cavage excluant l'exploitation dite à ciel ouvert

Protection du cadre naturel et paysager

- Périmètre de la forêt de protection
- Espace boisé classé
- Espace vert paysager et écologique
- Friche végétalisée
- Cœur d'îlot
- Alignement d'arbres
- Arbre ou groupe d'arbres remarquables
- Zone humide au titre de l'article L. 211-1 du code de l'environnement
- Autres milieux aquatiques et humides
- Autres milieux aquatiques et humides
- Bande de 50 mètres en lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Secteur d'attention écologique
- Retrait des cours d'eau libres et canalisés

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 09.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

